



# ERFAN

## Nouvelle-Aquitaine

**Siège social** : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université - 33400 Talence



### DE JEPS Mention Natation Course

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### Diplôme visé

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation Course. Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2).

### Niveau de diplôme

Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). **Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.**

- Code RNCP : 4863
- Code CPF : 242662
- Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Textes réglementaires en vigueur : [Arrêté du 15 mars 2010 portant création de la mention « natation course » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »](#)

### Missions visées

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Les titulaires du DEJEPS mention Natation course peuvent être amenés à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Il a pour principales missions :

- Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie ;
- Initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation, de perfectionnement, de développement sportif de la discipline de la mention choisie ;
- Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie en piscine et en milieu naturel ;
- Conduire des actions de formation.

## PUBLICS ET PREREQUIS

### PREREQUIS D'INSCRIPTION

### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

- Age minimum : 18 ans (dans l'année de l'inscription) ;
- Être Licencié FFN ;
- Avoir un casier judiciaire vierge (Bulletin n°2 vérifié par la DRAJES) ;
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois ;
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les 18 - 25 ans
- Satisfaire au test technique (TEP)

### TEST d'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) sont des tests techniques obligatoires avant de valider l'accès à la formation et sont définis nationalement par les textes en vigueur. Elles ont pour but de vérifier les capacités physiques du candidat pour suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « perfectionnement sportif » mention « natation course » du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Épreuve ou test ou expérience	Moyen de vérification	Sont dispensés de cette vérification	
PSE1*	Diplôme du PSE1 (A jour de la formation continue)		
Test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau	Attestation de réussite du DTN*	- Titulaires du BNSSA - Titulaires du BPJEPS AA et AAN - Titulaires du BEESAN - Titulaires du BEES 1 de la mention	Sont dispensées les titulaires du PSE1 ayant soit : - le BF3 - OU le BF4 - OU le BF5 de la mention choisie délivrés par la FFN* - OU pour la mention <u>Natation course</u> <u>uniquement</u> : o le BF4 triathlon ayant une expérience de 200 heures en natation course sur les 3 dernières années o ou les MF1 de la FFESSM*
Test de niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition dans la discipline de la mention choisie	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : • Pass'compétition (de la discipline de la mention choisie- DTN FFN) • Pass'compétition (Nage avec palmes - DTN* FFESSM*) • Pass'compétition (natation handisport - DTN FFH*)	Les Sportifs de haut niveau*	
Performances dans la discipline de la mention choisie (selon grille de la mention choisie : annexes arrêté du 15 mars 2010)	Attestation de réussite du DTN*	Les Sportifs de haut niveau*	
Expérience pédagogique de 800 heures	Attestation du DTN* justifiant une expérience pédagogique de 800 heures au cours des 3 dernières années	- Les Sportifs de haut niveau - Les titulaires du BPJEPS AAN* + 200 heures d'expérience - Les titulaires du BEESAN et BEES 1er degré natation sportive - Les titulaires du BF2* + 200 heures d'expérience	

- \* Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion).
- \* PSE1 : Premiers Secours en Équipe de niveau 1
- \* DTN : Directeur Technique National
- \* BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- \* BF : brevet fédéral
- \* FFN : Fédération française de natation
- \* FFESSM : Fédération française d'études et des sports sous-marins
- \* FFH : fédération française handisport
- \* BEESAN : Brevet d'État d'Éducateur Sportif Activités Aquatiques et de la Natation.
- \* BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »

## EPREUVES D'ENTREE EN FORMATION

Le décret n° 2022-1426 du 10 novembre 2022 précise désormais qu'une sélection ne peut être organisée pour départager des candidats que lorsque ceux-ci sont trop nombreux par rapport à la capacité d'accueil de la session. De ce fait tout candidat remplissant les Exigences préalable à l'entrée en formation (EPEF) doit être pris si le nombre de candidat est inférieur à la capacité habilitée. Cependant, ce test peut permettre d'identifier certaines difficultés, notamment à l'écrit des stagiaires et peut, le cas échéant, nous servir à mettre en place un renforcement notamment dans le cadre des différents dossiers.

### Épreuve 1 : (2 épreuves écrites)

Ces épreuves permettent d'évaluer les capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à utiliser l'outil informatique, à structurer sa réflexion et argumenter ses propositions.

- **Étape A** : En utilisant l'outil informatique, rédaction de courrier permettant de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit. *Durée : 30 à 40 minutes.*
- **Étape B** : À partir d'un texte, rédiger une synthèse et développer une idée forte. *Durée : 2 heures*

### Épreuve 2 : (épreuve orale) :

Ce test doit permettre de vérifier les capacités du candidat à suivre la formation sans obstacle majeur au regard de son projet professionnel, de son expérience et de sa motivation, ainsi que sa capacité à communiquer par oral.

- **Étape A** : présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel. *Durée de la présentation suivie de l'entretien : 30 minutes au maximum.*
- Les différentes épreuves serviront à établir un profil de candidat en attribuant une note de 1 à 5 pour les items suivants :
  - Motivation du candidat à suivre la formation,
  - Projet professionnel,
  - Expérience en lien avec la formation,
  - Présentation générale,
  - Prestation orale,
  - Prestation écrite,
  - Prestation informatique.

## MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Les candidats devront s'inscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation :

<https://www.erfanlna.fr/about-3>

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées avant le 09/09/2024 à l'adresse suivante :

**Gaïa, Maison régionale des Sports, Guilhaine SEBILLOTTE, 142 Avenue Émile Labussière, 87100 Limoges**

Les candidats devront, en plus des éléments du dossier d'inscription propre à l'ERFAN, fournir les pièces justificatives concernant les exigences préalables à l'entrée en formation indiquées plus haut.

**Clôture des inscriptions : 09 septembre 2024**

## POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis. Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation. Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Durée du positionnement** : en fonction du stagiaire

**Date** : 24 septembre 2024

**Contenus** : le positionnement se déroulera en trois phases :

### 1. Une phase de présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

### 2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues,
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

**Durée de l'entretien :** en fonction de la demande du stagiaire.

### **3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation**

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

### **CONTENUS DE LA FORMATION**

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

- Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement
- Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation
- Renforcer votre niveau technique
- Préparer votre métier

### **PROGRAMME ET COMPETENCES VISÉES**

Les contenus proposés ci-dessous sont définis nationalement, l'ERFAN, est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme.

Seront abordées tout au long de cette formation, les cinq unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

#### **UC 1 : ETRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION**

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

#### **UC 2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE PERFECTIONNEMENT**

- Animer une équipe de travail
- Promouvoir les actions programmées
- Gérer la logistique des programmes d'action • Animer la démarche qualité

#### **UC 3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DANS LA DISCIPLINE DE LA MENTION CHOISIE**

- Conduire une démarche d'enseignement des apprentissages pluridisciplinaires de la natation
- Conduire une démarche d'enseignement

- Conduire une démarche d'entraînement
- Conduire des actions de formation

#### UC 4 : ENCADRER LES APPRENTISSAGES PLURIDISCIPLINAIRES ET DISCIPLINE DE LA MENTION

##### CHOISIE EN SECURITE

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- D'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

#### ORGANISATION DE LA FORMATION

##### ORGANISME DE FORMATION

La formation au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation Course est organisée par l'ERFAN Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l'INFAN et la Direction Technique Nationale de la Fédération française de natation et avec la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport de Nouvelle-Aquitaine.

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle- Aquitaine a été habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport de Nouvelle-Aquitaine.

##### DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Date positionnement
Du 07/10/2024 au 9/05/2025 <b>(Certifications non comprises)</b>	7 mois	09/09/2024	24/09/2024

##### RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 10 octobre 2024 au 31 mai 2025 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties de novembre 2024 à mai 2025.

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

##### Ainsi, l'alternance comprend :

- Une formation en centre :

- Face à face pédagogique ;
- Formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine ;
- Échanges de type "retour d'alternance" ;
- Parcours multimodaux de formation.

- une formation en structure : le stage en situation avec tutorat,

Dans le cadre de cette formation au DE JEPS, le stagiaire effectue **une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée définie par l'ERFAN** au sein d'une structure ou plusieurs structures des activités aquatiques et de la natation (club de la Fédération Française de Natation, collectivité...).

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

## LE TUTORAT

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans, doit être déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle) et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

## CHOIX DES STRUCTURES D'ALTERNANCE POUVANT ACCUEILLIR UN STAGIAIRE

- Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation
- Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Savoir Nager Sécuritaire, du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition.
- Les structures doivent être labellisées "formateur" ou bénéficier d'un accord du Conseiller Technique Sportif Coordonnateur.
- Les structures doivent disposer d'au moins deux nageurs de niveau National 2 et de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le coordonnateur de formation de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

## DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume heures de formation	
Formation en centre	Stage en situation
700 heures	500 heures

Formation en centre	
UC	Heures
<b>UC1</b> : ETRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION	88 heures
<b>UC2</b> : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE PERFECTIONNEMENT	91 heures
<b>UC3</b> : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DANS LA DISCIPLINE DE LA MENTION CHOISIE	381 heures
<b>UC4</b> : ENCADRER LES APPRENTISSAGES PLURIDISCIPLINAIRES ET DISCIPLINE DE LA MENTION CHOISIE EN SECURITE	77 heures
<b>HORS UC</b>	63 heures

### Dispense :

- Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense des UC2 et UC4 du DE JEPS.
- Les personnes titulaires de Brevet Fédéral 4, à jour de la formation continue peuvent prétendre à la dispense des UC2, UC3 et UC4.

## CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Calendrier communiqué en septembre

## HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

En entreprise (en club) : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

## SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

## LIEUX DE LA FORMATION

### Salles de formation principale

- ERFAN Nouvelle-Aquitaine – Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence

### Centre aquatique pédagogique principal

- Stade Nautique de Mérignac- Avenue Truc 33 700 Mérignac

Les stagiaires seront amenés à se déplacer sur d'autres site de formation selon le ruban pédagogique de la formation.

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Action de Formation en Situation

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en

s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

## **MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION**

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

### **Salle de cours :**

- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

### **Centres aquatiques :**

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

### **Supports pédagogiques :**

- Exercices pratiques
- Présentation Powerpoint
- Supports multimédias
- Google Forms
- Drive

## **MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION**

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

## **MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI**

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et de prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Résultats des évaluations continues des compétences et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation (à travers du travail personnel demandé).
- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille de certification de la DRAJES.

## ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables de la certification, une Unité Capitalisable pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale des 4 Unités Capitalisables a lieu lors d'un jury de certification régional lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables**.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc.).

UC concernées	Nature et durée des épreuves	
UC1 et UC2	<p><b>Dossier :</b> Élaboration d'un dossier retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation.</p> <p><b>Oral sur le projet :</b> Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum</p>	
UC3	Étape 1	<b>Production d'une vidéo</b> relative à la réalisation d'une action de formation de cadres dans le champ de la mention
	Étape 2	<b>Conduite d'une séance pédagogique</b> d'une durée de 30 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum au sein de la structure d'alternance du candidat (e). Cette séance est réalisée auprès d'un groupe de 6 pratiquants minimum dont 3 d'entre eux sont non nageurs.
	Étape 3	<b>Conduite d'une séance d'entraînement</b> d'une durée de 1 heure 30 minutes au minimum et de 2 heures au maximum au sein de sa structure d'alternance, auprès d'un groupe de 6 nageurs minimum dont 3 d'entre eux sont qualifiés aux " N2 ".
	Étape 4	<b>Entretien</b> d'une durée de 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum porte sur la réalisation par le (la) candidat (e) des trois modalités précédentes.
UC4	Étape 1	<b>Démonstration d'aisance aquatique :</b> 100 mètres dans les 4 nages enchaînés avec départ plongé.
	Étape 2	<b>Test de sécurité</b> Mise en situation complète d'une action de secours

# ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

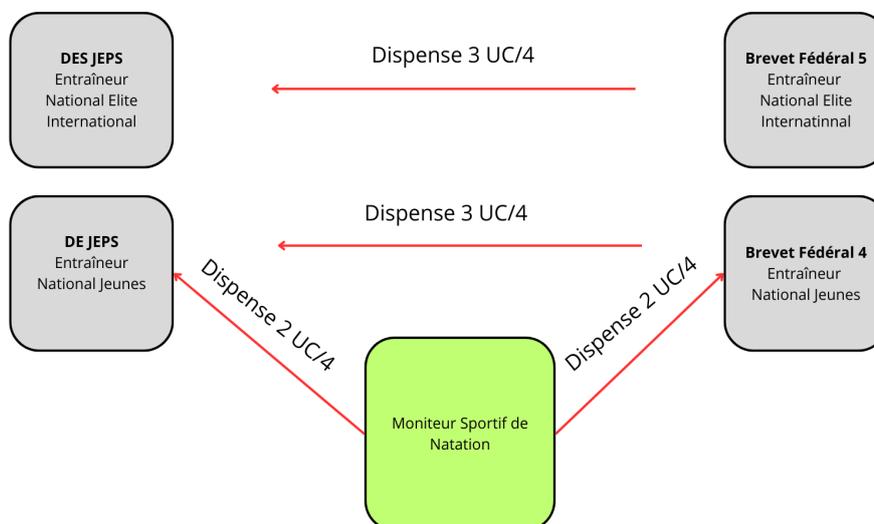
## EQUIVALENCES

	UC1	UC2	UC3	UC4
BEESAN	X	X		X
BEESAN+BF4 FFN	X	X	X	X
BF4 FFN		X	X	X
MSN		X		X

## PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS

### Les principales passerelles

Formations d'Etat professionnelles    Titre à finalité professionnelle    Formations fédérales bénévoles



## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Pour les titulaires du DEJEPS natation course assorti du CS "sauvetage et sécurité en milieu aquatique" donc titulaire du titre de Maitre-Nageur Sauveteur, l'autorisation d'exercer leur activité professionnelle rémunérée s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maitre-Nageur Sauveteur** ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Équipe de niveau 1**.

L'attestation de recyclage obtenue permet ainsi la délivrance (ou le renouvellement) de la carte professionnelle

Mise à jour annuelle du diplôme de **Premiers Secours en Équipe de niveau 1**.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles. Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

## ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)

3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**

4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé...

5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

Frais de gestion 30€			
Parcours	Taux Horaires	Heures	Tarif
Parcours complet	12€	700	8400€
Parcours MSN	12€	532	6384€
Parcours BF4	12€	111 heures	1332€

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût)

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO ou autre financeur).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un **devis personnalisé** en contactant directement l'ERFAN par :

- Madame PICHAUT Aurélie : [comptabilite@ffnatationlna.fr](mailto:comptabilite@ffnatationlna.fr)

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

## FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiants ou demandeur d'emploi ?		Vous êtes salarié ?	
Contrat d'apprentissage	•	PRO A- Promotion par alternance OPCO	•
Contrat de professionnalisation	•	Plan de Développement des Compétences	•
		Action individuelle OPCO	•
PEC-Parcours Emploi Compétence	•	Autofinancement	•
PEC Sésame	•		
PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant	•		
Aides Individuelles à la formation	•		
AGEFIPH	•		
Autofinancement	•		

## CONTACTS

- Adresse ERFAN Nouvelle-Aquitaine : **2 Avenue de l'Université 33400 Talence**
- Service comptabilité : **Aurélie PICHAUT** comptabilite@ffnatationlna.fr
- Agent de développement : **Anthony PANNIER** : nord.erfan@ffnatationlna.fr
- Directrice ERFAN : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Site internet : <https://www.erfanlna.fr>

## RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

- Référent administratif : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Référent Comptabilité : **Aurélie PICHAUT** : poitiers@ffnatationlna.fr
- Référent pédagogique : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Référent formation DE JEPS : **Anthony PANNIER** : nord.erfan@ffnatationlna.fr
- Référent Handicap : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : agent.limoges@ffnatationlna.fr
- Référent COVID : **Pierre LEGROS** : secretaire@ffnatationlna.fr

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Aucun. Première formation.



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
**NATATION**



LIGUE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
NATATION

**ERFAN**

ÉCOLE RÉGIONALE DE FORMATION  
DES ACTIVITÉS DE LA NATATION

Mise à jour le 24 juin 2024